

qu'on en a tiré une forte partie de sources qui contribuent à abaisser le niveau de vie d'un grand nombre de Canadiens. Je ne sais pas ce que rapportera le présent budget du point de vue financier. Les prévisions du ministre laissent espérer un excédent très considérable, mais j'ose croire que son estimation du montant ne sera pas aussi erronée que celle de l'an dernier. Le 29 avril 1947, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il prévoyait un excédent d'environ 190 millions de dollars pour l'année financière terminée le 31 mars 1948, mais il a dit, mardi dernier, qu'une estimation préliminaire établissait l'excédent réel à 670 millions de dollars. On conçoit, naturellement, que ces prévisions ne puissent être exactes jusqu'à la cent, mais nous sommes en présence d'une erreur de presque un demi-milliard de dollars. Ou bien on l'a fort mal conseillé l'an dernier, ou bien il a délibérément sous-estimé l'excédent pour d'autres motifs. Cependant, la Chambre est l'autorité ultime dans le prélèvement des impôts et, afin de savoir quels fardeaux nous imposons au public canadien, on doit nous présenter des prévisions qui sont au moins à peu près exactes.

Nous pouvons, il est vrai, admettre le principe de la réalisation d'excédents dans l'établissement des budgets en temps de prospérité et d'inflation, mais nous devons y apporter certaines réserves. Tout d'abord, comme je l'ai déjà mentionné, l'établissement du budget en vue de la réalisation d'excédents doit s'effectuer délibérément, ouvertement, au grand jour; on ne doit pas le camoufler au moyen de sous-estimations. Ensuite, comme je l'ai déjà affirmé, l'excédent ne doit pas s'obtenir aux dépens des contribuables à revenus modiques, qui sont le moins en mesure de supporter le fardeau.

La Chambre me permettra de lui rappeler qu'on a considérablement réduit les impôts l'an dernier; de nouveau, cette année, on accorde de nouvelles réductions qui allègeront très sensiblement le fardeau des riches, particuliers et sociétés. Si l'on avait voulu réaliser des excédents dans l'établissement du budget en temps de prospérité, on aurait dû maintenir à leurs anciens barèmes les impôts sur les sociétés et les personnes à l'aise; de même, on aurait dû maintenir la taxe sur les excédents de bénéfices, afin de permettre de relever les abattements à au moins \$1,000 ou \$1,250 pour les célibataires et à \$2,000 ou \$2,500 pour les couples mariés.

J'affirme qu'on devrait grossir ces abattements; car le Gouvernement a laissé le coût

de la vie monter si vertigineusement que les revenus, à leur niveau actuel, sont comparables à ceux qu'on touchait lorsque la Chambre a accepté pour la première fois des abattements moins élevés.

En outre, le maintien des impôts plus élevés à l'égard des personnes riches et des sociétés commerciales, de même que celui de l'impôt sur les excédents de bénéfices, auraient permis de supprimer, ou du moins de réduire considérablement, la taxe de vente, sans diminuer sensiblement le surplus que le Gouvernement a effectivement inscrit au budget.

Je rappelle encore une fois aux honorables députés que les taxes de vente et certaines taxes d'accise pèsent très lourdement sur le secteur le moins riche de notre population. La C.C.F. a toujours gardé à son programme la suppression graduelle des taxes de vente et d'accise, à l'exception de celles qui frappent les produits de luxe.

Il est intéressant de relire, comme je l'ai fait ces derniers jours, les débats auxquels donnaient lieu, il y a quelques années, l'imposition ou le relèvement de la taxe de vente. Cette taxe a été imposée pour la première fois, en 1920 par un gouvernement conservateur. Les libéraux se sont alors élevés contre cet impôt, mais, lorsqu'ils ont pris le pouvoir, ils ont conservé puis graduellement augmenté cet impôt, si bien qu'en 1924, il atteignait 6 p. 100. Il a été graduellement abaissé par la suite et, en 1930, il n'était plus que de 1 p. 100. Le régime Bennett l'a porté à 4 p. 100 en 1931, à 6 p. 100 en 1932, niveau où il est resté jusqu'au moment où le parti libéral a accédé au pouvoir, en 1935. Les libéraux l'ont immédiatement porté à 8 p. 100, niveau où il s'est à peu près maintenu depuis.

Je relisais l'autre soir le débat sur le budget présenté par le Gouvernement Bennett en 1931, au moment où celui-ci relevait la taxe de vente de 1 à 4 p. 100. Le critique financier de l'opposition libérale était à cette époque l'honorable J. L. Ralston, plus tard ministre des Finances. Il prit énergiquement à partie le gouvernement Bennett, parce que, selon lui, c'était aux consommateurs ordinaires, à ceux qui ont toutes les peines du monde à joindre les deux bouts, que l'on allait demander de faire les frais de cette augmentation d'impôts. Il ajoutait comme en fait foi la page 2269 du *hansard* de 1931:

On peut se faire une idée de la portée véritable de cette taxe quand on examine la liste des impôts additionnels proposés par mon très honorable ami. Elle fournira à elle seule 52 millions des 78 millions d'impôts additionnels.